
Adresse de la société populaire de Varilhes (Ariège) invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Varilhes (Ariège) invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 216;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39369_t1_0216_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

sur son trône le tyran abattu. Vous avez su tout à la fois anéantir le monstre et déjouer les conspirateurs. L'anarchie nous menaçait et vous nous avez donné une Constitution sage. Jouissez donc, braves Montagnards, jouissez de la reconnaissance nationale, mais songez que vous n'avez pas encore tout fait pour l'obtenir. Voyez au dehors les despotes à repousser, au dedans le fanatisme et l'aristocratie à terrasser, et n'abandonnez les rênes du gouvernement qu'après avoir affirmé, sur des bases inébranlables, la félicité publique. Alors, seulement alors vous reviendrez dans vos foyers recevoir nos embrassements fraternels et crier avec nous dans l'élan patriotique de vos cœurs : *Vive à jamais la République française !*

« Salut et fraternité. »

(Suivent 54 signatures.)

N° 102.

Les membres du comité de correspondance de la Société populaire de Varilhes, chef-lieu de canton, district de Mirepoix, aux citoyens composant le comité de correspondance et de pétitions de la Convention nationale (1).

« Varilhes, le 8 octobre 1793, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens,

« La Société populaire de Varilhes nous a chargés de faire parvenir à la Convention nationale l'adresse ci-jointe. Nous vous prions, citoyens, de vouloir bien être auprès d'elle notre organe pour la lui transmettre.

« CASSAING; J.-M. VILLE; PARIS; CAROL. »

La Société populaire de Varilhes, chef-lieu de canton, district de Mirepoix, département de l'Ariège, à la Convention nationale (2).

« Citoyens représentants,

« L'aurore de la liberté brillait à peine sur nos têtes, que, méditant de nous donner de nouveaux fers, d'infâmes réviseurs consacèrent lâchement, sous la forme d'Acte constitutionnel, la transaction la plus odieuse de la liberté avec le despotisme, la composition la plus honteuse des principes sacrés de la nature avec les plus absurdes préjugés.

« De là, citoyens, cette lutte impie, dont les chances trop longtemps douteuses nous alarmaient déjà sur le sort de la liberté, au moment où l'énergie parisienne assura son triomphe dans l'immortelle journée du dix août, et lui éleva un trône impérissable sur les débris de celui du tyran.

« Vous parûtes, citoyens, dans le Sénat français, et vous affirmâtes son ouvrage en proscrivant sans retour ce gouvernement tyrannique et déprédateur, sous lequel gémissait depuis plusieurs siècles un peuple né pour la liberté, et en appesantissant le glaive national sur cet être hypocrite et malfaisant qui, sous le titre spécieux de restaurateur de la liberté, se disposait à devenir bientôt le restaurateur de la tyrannie.

« A cette époque, tous les vrais amis de l'égalité, ceurent voir dans cet acte éblouissant de la justice nationale, le terme de leurs maux, comme celui de leurs craintes. Mais une faction célérate, d'autant plus dangereuse que, revêtue d'une écorce républicaine, elle s'était montrée jus qu'alors avec tous les attributs extérieurs du patriotisme, osa tenter d'arrêter votre marche triomphante, en versant sur les généreux Parisiens le poison de la plus noire calomnie, en désignant sous le titre d'anarchistes et de factieux, les patriotes les plus incorruptibles, les plus zélés défenseurs de la cause du peuple. Elle triomphe quelque temps, cette cabale libérale, mais le triomphe du crime ne saurait être de longue durée; Paris l'observe; Paris suit d'un œil attentif sa marche tortueuse; Paris atteint enfin le fil de ses manœuvres criminelles; il se lève, à sa voix le sanctuaire des lois s'épure et à l'instant, paraît comme par enchantement, cette Constitution sublime qui sera à jamais la honte et le désespoir de vos lâches détracteurs.

« Sans doute, citoyens, après avoir dans moins d'un an, au milieu des agitations et des obstacles de tout genre, mis le sceau de la perfection aux plus glorieux travaux, il vous serait permis de chercher le repos, d'aspirer à jouir paisiblement de votre triomphe, mais le salut de la patrie, mais la gloire du nom français, vous commandent encore d'autres sacrifices, vous imposent de nouveaux devoirs. Est-ce au moment où un vaisseau agité par la tempête est prêt à se briser contre les rochers et les écueils qu'on doit en confier le gouvernail à un pilote inhabile ou inexpérimenté? Accoutumés à manier d'une main ferme et sage les rênes du gouvernement, c'est à vous qu'il appartient de sauver la France de consolider l'édifice constitutionnel que vous avez élevé.

« Que les fanatiques de la Vendée rentrent dans le néant! Que le monstre hideux du royalisme et du fédéralisme soit entièrement étouffé; que les hordes étrangères délivrent de leur présence inpure le territoire sacré de la liberté; que le pavillon tricolore soit respecté sur toutes les mers; que la République, enfin, ait acquis dans la balance politique de l'Europe ce poids, cette consistance que lui assurent son immense population, la richesse de son sol, et surtout le courage de ses habitants. Alors, mais alors seulement, il vous sera permis de revenir dans vos foyers, y jouir du consolant spectacle de la prospérité publique, y propager par votre exemple l'amour des lois et la haine des tyrans, et y recevoir les couronnes immortelles que vous prépare un peuple qui vous devra sa liberté et son bonheur.

« FAURÉ, président; Jean-E. CASSAING, secrétaire; JOULETTE, secrétaire; MARCHAND, secrétaire. »

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 776.

(2) Ibid.